

Demande déposée le 21/07/2023	
Par :	Monsieur Bourillon Sylvain
Demeurant à :	3 impasse des vigneron 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Sur un terrain sis à :	3 impasse des vigneron 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Cadastré :	214 AH 274
Nature des travaux :	Peinture anti chaleur sur la toiture

N° DP 063 214 23 G0077

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

VU la déclaration préalable présentée le 21/07/2023 par Monsieur BOURILLON Sylvain.

VU l'objet de la déclaration :

- pour l'application d'une peinture anti chaleur blanche sur la toiture ;
- sur un terrain situé 3 impasse des vigneron à LES MARTRES DE VEYRE

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021, et notamment le règlement de la zone UD.

Vu l'affichage en mairie, le 24/07/2023 de l'avis de dépôt du présent dossier.

Vu les pièces complémentaires en date du 27/07/2023.

Considérant que le projet prévoit de recouvrir la toiture existante avec une peinture anti-chaleur de teinte blanche.

Considérant que le projet prévu ne respecte pas l'article 11 du règlement de la zone UD du PLU qui impose que les couvertures seront en tuile de teinte rouge homogène.

ARRETE

Article 1 : Il est fait **OPPOSITION** à la présente déclaration préalable.

LES MARTRES DE VEYRE, le **25 AOUT 2023**

Le Maire



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.